



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

HYDROMORPHOLOGIE ÉTAT DES EAUX



UN COURS D'EAU EN BON ÉTAT HYDROMORPHOLOGIQUE

— UN MILIEU VIVANT
— QUI REND DE NOMBREUX SERVICES

Chiffres clés

6 400 actions des programmes de mesures des SDAGEs sur plus de **14 000** concernent la restauration des cours d'eau soit **44 %** des actions à mettre en œuvre ;

50 % des bassins versants de la région sont donc prioritaires pour engager des actions de restauration, car les cours d'eau ont été altérés par des aménagements anthropiques ;

1 153 km de cours d'eau sont restaurés depuis une vingtaine d'années grâce à la mobilisation des acteurs de l'eau.

Depuis des décennies, les cours d'eau sont aménagés pour les usages de l'homme (navigation, production d'énergie, aménagement du territoire...). Nous savons maintenant que ces aménagements ont réduit l'efficacité des services naturels rendus par les cours d'eau (auto-épuration, prévention contre les crues, circulation des poissons, biodiversité...) sans pour autant satisfaire durablement l'ensemble des besoins économiques et sociaux.

Il n'est pas trop tard pour retrouver ces services indispensables et c'est dans ce sens que travaillent de nombreux acteurs organisés autour de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la protection des inondations (GEMAPI). Les solutions fondées sur la nature comme la restauration des cours d'eau nécessitent un engagement collectif et répondent à l'intérêt général, bien au-delà de la simple préservation de l'environnement. Aujourd'hui, les démarches administratives ont été simplifiées par la loi pour encourager les acteurs locaux et les décideurs publics à s'engager.

Les cours d'eau sont le vecteur d'expression de biotopes très variés (prairies inondables, gravières, ripisylves...). Ils abritent différents écosystèmes riches en faune et flore remarquables (plus de la moitié des 2000 ZNIEFF se rapportent à ces milieux). Les 45 000 km de cours d'eau de la région BFC, accueillent 8 % des espèces françaises de poissons dont le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et le très rare Apron du Rhône (*Zingel asper*), de nombreuses espèces d'oiseaux (nidifications, haltes migratoires) et des cortèges d'invertébrés importants. Reptiles, amphibiens et crustacés viennent compléter ces inventaires.

Le saviez-vous ?

Le saviez-vous ?

L'hydromorphologie et la restauration des milieux aquatiques :

- + L'hydromorphologie définit les caractéristiques hydrologiques (connexion aux eaux souterraines, état quantitatif...), morphologiques (largeur du cours d'eau, substrat du lit...) et la continuité d'un milieu aquatique.
- + Le fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau contribue à l'atteinte du bon état écologique défini par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau.
- + Son altération, causée par les pressions anthropiques (rectification du tracé, chenalisation...), modifie le fonctionnement naturel de l'écosystème aquatique. Elle entraîne par exemple l'interruption de la continuité écologique, la déconnexion des zones humides, des affluents ou encore la disparition d'habitats.
- + Il est essentiel de rétablir l'hydromorphologie par la réalisation de travaux de restauration (reméandrement, rehaussement du lit...) afin de retrouver les services écosystémiques perdus.

UN COURS D'EAU EN BON ÉTAT HYDROMORPHOLOGIQUE

Rendre le territoire attractif

- [Activités économiques]
- [Tourisme] [Loisirs]
- [Patrimoine]

Le cours d'eau est un espace de respiration. S'il possède une zone récréative pour les activités touristiques et de loisirs, il peut apporter un potentiel économique à la vie locale. Cet espace de respiration est un atout pour l'attractivité d'un territoire en offrant un cadre de vie recherché par la population.

Protéger les biens et les personnes

- [Étalement des crues]
- [Ralentissement du pic de crue]
- [Rétention - restitution]

L'étalement des eaux est possible dans le temps et dans l'espace grâce aux zones dédiées à l'expansion des crues et aux méandres, ralentissant l'eau et protégeant ainsi mieux les populations.

Garantir une ressource

- [Alimentation des nappes]
- [Restitution lors des étiages]

Un cours d'eau alimente sa nappe d'accompagnement en période de hautes eaux et est soutenu par cette dernière en période de sécheresse, c'est la restitution. L'eau stockée dans la nappe lorsqu'elle est abondante, est disponible en quantité toute l'année pour tous les usages (eau potable, agriculture...).

Améliorer la qualité de l'eau

- [Auto-épuration]
- [Filtration]

Grâce aux forêts alluviales, à la ripisylve, aux haies, aux zones humides et aux micro-organismes qui s'y trouvent ainsi qu'à d'autres facteurs chimiques, la dégradation des pollutions (pesticides, nitrates, substances dangereuses...) est plus importante lorsque le cours d'eau est en bonne santé.

Stopper l'érosion de la biodiversité

- [Circulation de la faune et des sédiments]
- [Préservation des zones humides]
- [Préservation de la biodiversité]

Tous les cours d'eau sont des voies naturelles pour la circulation de la faune et la flore sauvage. Nombreux sont considérés comme des réservoirs biologiques, c'est-à-dire qu'ils sanctuarisent un espace de vie, une zone d'alimentation, un espace de reproduction et un espace de propagation.

S'adapter au changement climatique

- [Îlots de fraîcheur]
- [Eau plus fraîche]

Le cours d'eau et son écosystème complexe (zones humides, forêts alluviales, ripisylves...) absorbent et stockent du carbone (réduction de l'effet de serre). Ils participent au rafraîchissement de l'atmosphère par l'évapotranspiration, ce qui permet aussi d'alimenter le cycle de l'eau qui conditionne la pluviométrie. La végétation rivulaire permet de garantir une eau fraîche en faisant de l'ombre directement sur l'eau.

LES ACTIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

La restauration des cours d'eau permet de rétablir la majeure partie des fonctions des milieux aquatiques (amélioration de l'auto-épuration, recharge des nappes phréatiques...). La restauration des cours d'eau et plus généralement des milieux aquatiques est au cœur des solutions et services fondés sur la nature.

50 % de la surface de la région soit une trentaine de bassins versant sont prioritaires puisque la majorité des actions des programmes de mesures (PDM) sont liés à la restauration des milieux aquatiques (morphologie, continuité écologique, hydrologie...). Les PDM sont les plans d'actions des schémas directeurs d'aménagements et de gestion des eaux (SDAGE) des grands bassins hydrographiques.

Parmi les bassins versants prioritaires, on retrouve (sans exhaustivité) : le Dessoubre, la Savoureuse, la Haute Vallée de l'Ain, l'Arconce, l'Arroux, l'Aron, la Seine supérieure, l'Armançon...

Sur ces territoires, les services de l'État peuvent s'appuyer localement sur les structures qui possèdent les compétences « GEMAPI », c'est-à-dire, la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (syndicats, Epages, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux...) pour planifier dans des programmes pluriannuels, les actions nécessaires à mettre en œuvre.

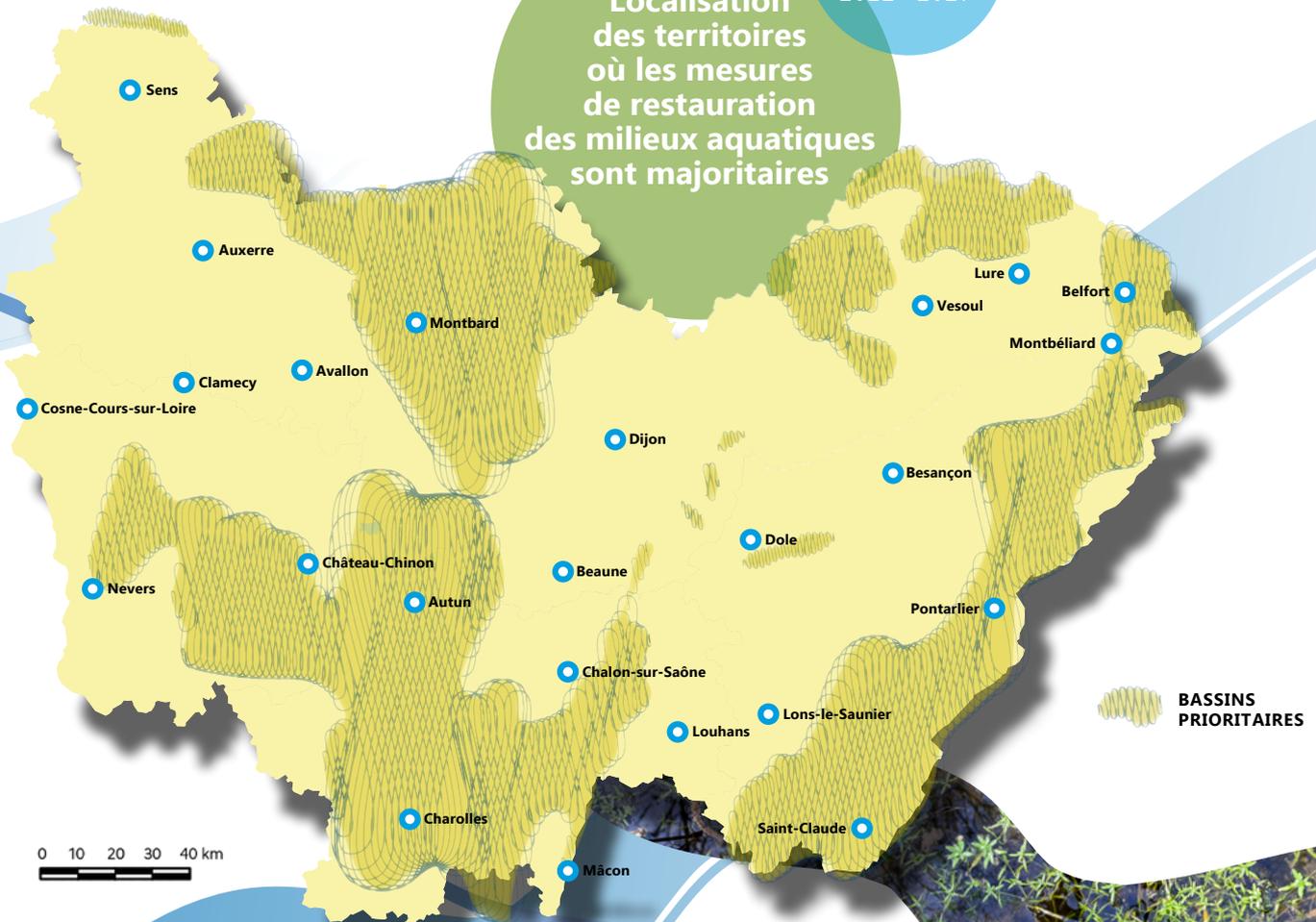
Certains de ces territoires connaissent des conflits d'usages (agriculture, industrie, eau potable...). La mise en place de schémas d'aménagements et de gestion des eaux sur ces territoires fragiles (SAGE Allan, le SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue ou les SAGEs Ouche-Vouge-Tille) permet de mieux prendre en compte les enjeux de chacun en fonction de la disponibilité de la ressource en eau.



TERRITOIRES, MOBILISEZ-VOUS !

PROGRAMME
DE MESURES
2022 - 2027

Localisation
des territoires
où les mesures
de restauration
des milieux aquatiques
sont majoritaires



Bassins versants prioritaires

Seine-Normandie

- Armançon
- Bassée-Voulzie
- Seine supérieure

Loire-Bretagne

- Arconce
- Aron
- Arroux
- Bourbince
- Nièvre

Rhône-Méditerranée

- Apance
- Bienne
- Bourbeuse
- Clauge
- Coney
- Cusancin
- Dessoubre
- Doubs median
- Drugeon
- Gourgeonne
- Grosne

- Haut-Doubs
- Haute Vallée de l'Ain
- Lanterne
- Romaine
- Saône amont
- Savoureuse
- Suran
- Valouse
- Valserine
- Vannon
- PAS entre Amance et Gourgeonne

- PAS (rive Droite) entre Coney et Amance
- PAS entre Doubs et Seille
- PAS entre Grosne et Mouge
- PAS entre Mouge et Petite Grosne
- PAS entre Vingeanne et Vouge
- PAS entre Vouge et Dheune

* PAS : petits affluents de la Saône



**DREAL
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE
5 VOIE GISÈLE HALIMI | BP 31269 | 25005 BESANÇON CEDEX
bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr | 03 39 59 62 00